



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 19 OCTOBRE 2017 SAINT-SATURNIN-LES-APT

Site Natura 2000 FR9301582 ZSC des « Rochers et Combes des Monts de Vaucluse »

Etaient présents

Prénom NOM	Qualité
G. MAGNE	Conseillère municipale de Saint-Saturnin-les-Apt, Vice-présidente du PNRL
C. BELLOT	Maire de Saint-Saturnin-les-Apt
F. FARGE	Maire de Lioux
P. HAESEVOETS	Adjointe au Maire de Murs
S. GATIN	Conseillère municipale de Roussillon
J.P. PEYRON	Conseiller municipal de Viens
G. FERRAND	Conseiller municipal de Gignac
J. DU LAC	Responsable environnement, ONF
G. PLAUCHE	Agent ONF
T. DE TAXIS DU POET	Agent ONF
B. DUMONT	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
A. JALOUX	Association Luberon Nature
R. MARTINEZ	Fédération de chasse de Vaucluse
J.B. MEY	Centre Régional de la Propriété Forestière
F. MENETRIER	Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA
C. DUFRESNE	Chargée de mission Espaces Naturels CD Vaucluse
E. GUTIERREZ	Chargée de mission « Gestion des milieux naturels », DDT Vaucluse
P. GILLET	Chargé de mission Natura 2000, DREAL PACA
F. CARRION	Service Protection des mineurs et pratiquants sportifs, DDCE 84
J. GUYOT	Responsable UT Luberon, ONF
D. LACAILLE	Citoyen pour la préservation du patrimoine hydraulique de Véroncle
A. SALVAUDON	Coordinatrice Natura 2000 du Parc naturel régional du Luberon (PNRL)
M. BERSON	Chargé d'études Natura 2000 PNRL
L. MICHEL	Chargé d'études Natura 2000 PNRL

Etaient excusés : Madame la sous-préfète d'Apt

Introduction : élection de Madame Gisèle Magne à la présidence du site

La réunion est introduite par M. Christian Bellot, Maire de Saint-Saturnin-les-Apt, qui annonce son souhait de se retirer de la présidence du site Natura 2000. Mme Gisèle Magne, conseillère municipale de Saint-Saturnin et vice-présidente du PNRL, se porte candidate pour lui succéder.

Sur proposition d'Aline Salvaudon (PNRL) et avec l'accord des services de l'Etat, il est procédé à un vote pour l'élection de **G. Magne, qui est élue à l'unanimité Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000.**

Présentation de l'animation du site depuis le mois de mai 2016

Après un tour de table, M. Michel, chargé d'études au PNRL pour le **site Natura 2000 des Rochers et Combes des Monts de Vaucluse, présente les enjeux, actions réalisées en 2016, en cours et envisagées en 2016 pour le site (cf. présentation annexée à ce compte-rendu).**

La première partie de cette présentation est un retour succinct sur la création, la localisation du site, le début de l'animation et le contenu du Document d'objectifs (état des connaissances, enjeux de préservation et actions prévues).

Ce site Natura 2000 a notamment été désigné pour ses habitats naturels forestiers et rupestres, ainsi que la flore et la faune qui sont associées à ces milieux. Les milieux ouverts et humides sont également présents mais de façon généralement ponctuelle ou relativement marginale. Une exception est constituée par le site des Busans qui offre un complexe de dalles calcaires à Genêt de Villars et de pelouses sèches de très grand intérêt écologique.

Une parenthèse est ouverte pour rappeler que le site se superpose à une Zone de Protection Spéciale (« Petit Luberon »), pour la conservation des oiseaux d'intérêt communautaire, dont l'enjeu majeur est le Vautour percnoptère. Une diapositive annonce qu'il y a eu en 2016 et 2017 recherche de couples nicheurs pour cette espèce : pas de nidification observée, mais l'espèce parcourt toujours les Monts de Vaucluse pour sa recherche alimentaire et pourrait se réinstaller dans un futur proche car ses habitats de reproduction (cavités de falaises) y sont nombreux. Une mesure de gestion serait par ailleurs à développer : la réhabilitation de placettes d'équarrissage naturel en concertation avec les éleveurs locaux.

➤ Actions de communication et de sensibilisation

Ces actions ont été nombreuses cette année avec notamment :

- la refonte du site Internet au sein duquel les sites Natura 2000 ont un espace dédié et où l'on peut trouver les documents relatifs à leur présentation et à leur fonctionnement.
- Une journée grand public consacrée aux Gorges de Véroncle, dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (17 juin 2017). Cette journée a été l'occasion de présenter le site (randonnées) puis de réfléchir collectivement à son avenir (questions de la préservation des patrimoines hydraulique, naturel, de la fréquentation). Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à cette manifestation.
- Quatre journées dédiées à la connaissance naturaliste du site Natura 2000, aux Busans et à Véroncle, dont deux (18 juin et 28 octobre 2017) d'inventaires naturalistes participatifs ouverts à la population. Les retours sont qualitativement très positifs, mais la formule reste coûteuse en temps d'organisation eu égard au faible nombre d'inscrits possibles (nécessaire forte disponibilité des animateurs).

➤ Actions de gestion des habitats et des espèces

- **Gestion et contractualisation.** Le site n'a toujours pas fait l'objet de contrats, que ce soit pour l'entretien des milieux forestiers ou ouverts.

Il est rappelé que le contexte de ce site est peu favorable au montage de contrats forestiers, en raison de la relative « autoprotection » des îlots de sénescence, situés pour la plupart au fond de combes peu accessibles.

M. Mey évoque malgré tout le fait que les propriétaires privés sont d'une manière générale pas assez informés de l'inclusion de leur propriété dans le site Natura 2000. Ce travail de discussion et de concertation reste encore largement à conduire.

Concernant les milieux ouverts, si ceux-ci sont très marginaux dans le site Natura 2000, ils n'en présentent pas moins de forts enjeux écologiques et sont à surveiller à ce titre. Le milieu ouvert le plus emblématique est celui de la Dalle des Busans, qui a été soustrait du pâturage en raison de sa fragilité, mais dont l'enrésinement semble ne plus être suffisamment contraint par les chantiers bénévoles du CEN. Des travaux de réouverture seront peut-être bientôt à prévoir sur certaines parties de la Dalle.

- **Projet d'acquisition en forêt publique.** Ce projet concerne les vallons du Grand Marignon et de Font-Jouval (Saint-Saturnin-les-Apt), dans lequel de nombreuses parcelles privées de faible dimension sont en situation d'enclave au sein du domaine public. Ces parcelles concernent par ailleurs des secteurs ciblés comme réservoirs de biodiversité par le PNRL. Le problème principal ne réside pas tant dans le coût du foncier que dans celui d'une multiplicité d'actes à produire, entraînant un coût notarial exorbitant.

La possibilité de passer des actes administratifs, évoquée l'an passé est relancée. La principale difficulté à lever est celle de la compétence et du temps de suivi qui sont à trouver parmi les services techniques de la commune pour s'engager dans cette voie.

- **Projet d'Espace Naturel Sensible à Gordes et Murs**

Ce projet a évolué depuis son lancement l'an passé. Un périmètre d'étude est aujourd'hui défini, englobant non seulement les Gorges de Véroncle comme initialement prévu, mais également le site des Busans (convention CEN – commune de Gordes) et les prairies de Murs, hors site Natura 2000.

Les enjeux relatifs à ce périmètre d'étude élargi sont présentés et sont soumis à la discussion.

L'accueil est globalement très favorable, mais une inquiétude est émise quant aux conflits possiblement grandissants entre volonté d'accueil du public et protection des milieux et espèces sensibles. Il est rappelé par C. Dufresne qu'un ENS n'a pas obligatoirement vocation à accueillir davantage de public, mais à mieux canaliser celui-ci. A. Salvaudon et L. Michel précisent que ce doit être l'objet du futur plan de gestion d'anticiper et détailler ces questions, mais qu'à ce jour, les secteurs les plus sensibles (tuf du Moulin Jean de Mare, dalle des Busans, prairies humides vers le Moulin des Etangs) sont hors de portée ou soumis à une fréquentation peu intense (Busans) et qui n'a pas vocation à être amplifiée.

La poursuite de ce projet va prochainement passer par une phase de concertation auprès des communes qui devront délibérer sur ce périmètre, mais également sur les zones de préemption prévues.

➤ **Suivis et connaissance**

- **Les Busans**

Le précédent plan de gestion du site des Busans, géré par le CEN, a pris fin en 2017. Pour l'heure, la relance d'un nouveau plan de gestion quinquennal (et des suivis / actions concomitantes) est en attente de la création de l'ENS, lequel devrait permettre le financement de ces actions.

Dans ce cadre, les suivis réalisés jusqu'à aujourd'hui devraient être reconduits, avec quelques réajustements concernant notamment la flore.

- **Les chiroptères** constituent un enjeu majeur pour ce site Natura 2000 et la nécessité d'étudier les gîtes de reproduction est toujours inscrite en priorité 1 du Docob. Le devis fourni cette année (GCP) n'a pas été considéré suffisant par les Services de l'Etat pour juger des coûts raisonnables et octroyer l'aide correspondante. Cette action devra être relancée en 2018.

- Des **inventaires naturalistes** ont été réalisés le 03 juin et le 14 octobre 2017, en lien avec le Réseau entomologique du Vaucluse et des Environs (REVE). L'objet était de préparer les inventaires naturalistes participatifs (conduits deux semaines après chacun de ces inventaires scientifiques), mais également de produire de la donnée autour du site des Busans (dalle calcaire, pelouses sèches, prairies humides, mares) dans la perspective de son rattachement au futur ENS. Au final, ces inventaires scientifique et citoyen ont permis de recenser plusieurs centaines d'espèces de la flore et de la faune sur ce site d'une très grande richesse, dont certaines rares et/ou protégées.

➤ **Evaluation des incidences**

Ce point est traité rapidement car il n'y a pas eu d'avis donnés spécifiques en dehors de ceux relatifs aux manifestations sportives habituelles.

En marge de cette question est abordé le cas de l'incendie qui a touché le haut vallon de la Sénancole le 13 août 2017, sur une surface de 14 ha (et non 30 ha comme annoncé initialement dans la presse) de forêt de Pin d'Alep, en contrebas de la Dalle des Busans.

La question de l'impact du retardant sur la flore sensible des Busans est posée. S'il est trop tôt pour répondre à cette question, cette problématique pourra être prise en compte dans le cadre du futur suivi floristique de la dalle (futur plan de gestion du CEN).

Il est précisé que l'ONF se charge de trouver un acheteur pour l'exploitation du bois brûlé.